

Les différentes formes de contrat de travail

La forme principale du contrat de travail : le contrat à durée indéterminée (CDI)



Sa définition juridique

Il repose sur

une prestation de travail effectuée par le travailleur à la demande du donneur d'ordre



une rémunération versée par le donneur d'ordre au travailleur en contrepartie du travail fourni



un lien de subordination juridique qui place le salarié sous l'autorité de l'employeur

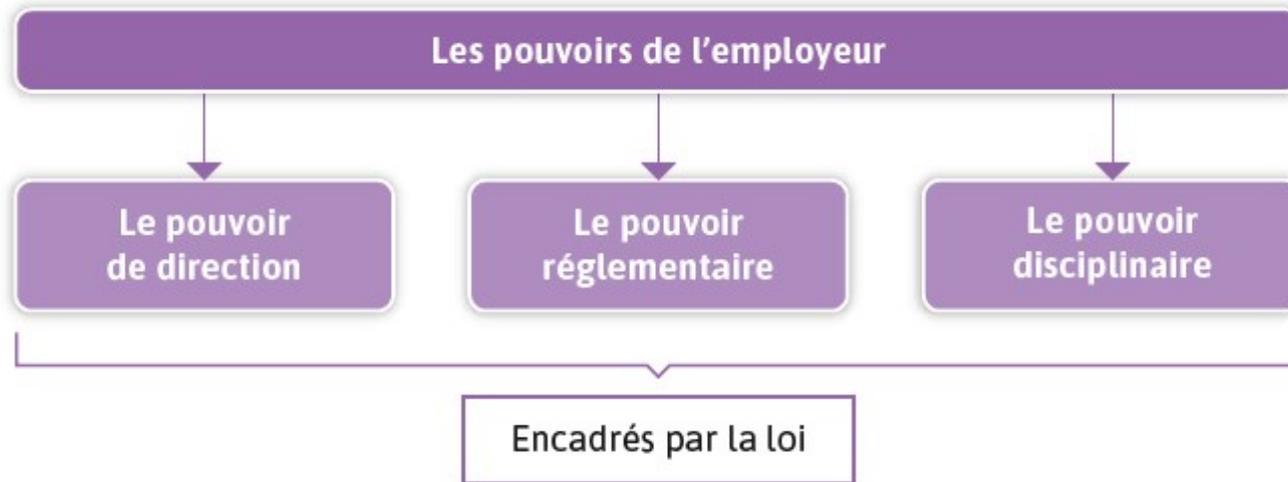


le pouvoir de décision de l'employeur se compose

• **du pouvoir réglementaire**, qui lui permet de fixer les missions et les conditions de réalisation du travail

• **du pouvoir disciplinaire**, qui lui permet de contrôler la réalisation et, le cas échéant, de sanctionner le travailleur

Les différents pouvoirs de l'employeur



Une mise en œuvre encadrée



par

les dispositions législatives contenues dans le Code du travail

les dispositions conventionnelles issues de la convention collective applicable et des accords collectifs d'entreprise

les dispositions issues du pouvoir réglementaire de l'employeur tel le règlement intérieur

La négociation collective et les partenaires sociaux



Des adaptations aux besoins des parties

